

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Arrêté du 30 juillet 2008 portant inscription d'inspecteurs généraux de l'équipement au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial

NOR : *DEVL0818252A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées ;
Vu le décret n° 2005-367 du 21 avril 2005 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2005 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement en date du 7 juillet 2008,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial établi au titre de l'année 2008, les inspecteurs généraux de l'équipement dont les noms suivent :

- à compter du 19 mai 2008 : Mme Gallot (Michèle) ;
- à compter du 27 juillet 2008 : M. Lhostis (Alain) ;
- à compter du 8 septembre 2008 : Mme Lecomte (Chantal) ;
- à compter du 8 septembre 2008 : M. Geindre (François) ;
- à compter du 13 octobre 2008 : M. Blaise (Louis).

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie.

Fait à Paris, le 30 juillet 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de
l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur des ressources humaines :
J.-C. Ruysschaert*